

**PAGES
MANQUANTES**



COMMUNION DE LA VIERGE

L'ACTION SOCIALE DU MISSIONNAIRE

ET

LES DOMINICAINS FRANCAIS EN TURQUIE D'ASIE (1)



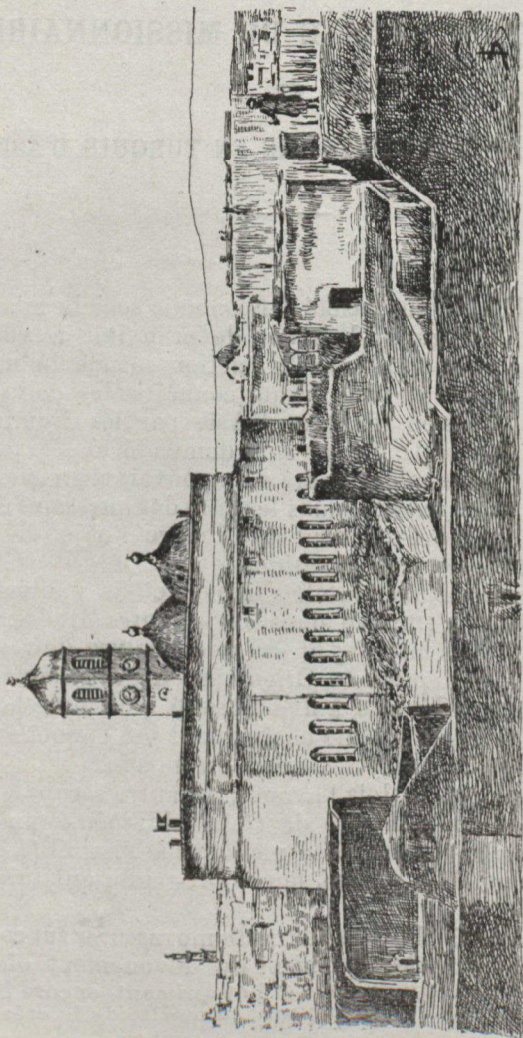
QUAND la Société d'Economie sociale m'a fait le très-grand honneur de m'inviter à venir ici vous entretenir de l'action sociale du missionnaire en vous faisant connaître les œuvres fondées en Turquie d'Asie par les Dominicains français, je me suis demandé si l'exposé de leurs modestes travaux pouvait rentrer en quelque manière dans le cadre des questions d'ordre beaucoup plus élevé qui font d'ordinaire l'objet de ses recherches et de ses préoccupations.

En me rappelant toutefois le but qu'elle poursuit et la méthode qu'elle emploie dans ses savantes études, je me suis senti plus à l'aise et j'ai cru que l'œuvre de régénération morale entreprise en Orient par les missionnaires ne saurait être indifférente à une Société qui s'attache à travailler à la réforme sociale en étendant ses enquêtes et ses observations à toutes les contrées du monde.

J'ai eu aussi, je dois l'avouer, un autre scrupule : convenait-il à un missionnaire de traiter lui-même un pareil sujet ? Pourrait-il faire, sans manquer à l'humilité et avec toute l'impartialité voulue, le compte-rendu qui lui est demandé ?

Il m'a été facile, Messieurs, de me rassurer sur ce point, car je puis parler très librement du dévouement obscur et désintéressé de ceux qui ont été et qui sont encore là-bas à la peine et auxquels revient tout le mérite de la création et

(1) Conférence faite à la Société d'Economie sociale, par le R. P. D. Berré, missionnaire apostolique des Frères Prêcheurs, supérieur de la mission de Mossoul. Extrait de *La Réforme Sociale* 16 avril et 1er Mai 1910.



LE MONASTERE DES DOMINICAINS A MOSSOUL

du progrès des œuvres dont j'ai à vous entretenir. Je ne suis ici qu'un témoin et je me bornerai à dire ce que je sais et ce que j'ai vu en toute simplicité et en toute conscience.

Ce travail aura deux parties : je m'efforcerai de déterminer d'abord d'une manière générale et aussi nettement que possible la nature de l'apostolat—je pourrais dire de l'action sociale—exercé par les Dominicains en Turquie d'Asie ; je ferai ensuite le compte rendu détaillé de leurs œuvres et de leurs travaux en indiquant sommairement les résultats obtenus.

J'aurais dû faire précéder cet exposé d'un aperçu historique et géographique sur la mission, mais mon sujet est déjà bien vaste et je crains de retenir trop longtemps votre attention.

Je me contente de dire que la mission dominicaine fut établie en Turquie d'Asie en 1849 ; elle fut confiée d'abord à des religieux italiens dont j'aurais aimé à raconter la glorieuse histoire et qui ne l'abandonnèrent, en 1856, que faute de sujets, l'Ordre ne se recrutant guère, à cette époque, en Italie. Le P. Lacordaire était alors à la tête de la Province dominicaine de France qu'il venait de restaurer. Ce fut à lui que le Maître général de l'Ordre, le R^{me} P. Jandel, s'adressa pour obtenir de nouveaux missionnaires qui iraient remplacer, dans ces lointaines contrées, leurs Frères d'Italie. Une pareille offre ne pouvait être accueillie qu'avec joie : le P. Lacordaire pensa, sans doute, qu'une mission serait pour la nouvelle Province un foyer de zèle apostolique qui en assurerait la vitalité. Et il crut aussi faire œuvre utile pour son pays. Nous verrons si les Dominicains français ont réalisé les espérances de leur illustre père.

J'aborde maintenant mon sujet.

I

Les missionnaires dominicains exercent leur apostolat au milieu de nations de races, de langues et de religions bien diverses.

Les vastes contrées de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie qu'ils ont mission d'évangéliser sont habitées par des populations en grande majorité musulmanes. Je dois dire que nos missionnaires n'ont jamais fait de prosélytisme au milieu de ces populations ; ils se sont toujours

bornés à entretenir de bons rapports avec ceux qui ne partagent pas leur foi et parmi lesquels ils ont rencontré de vraies sympathies et même, en des circonstances périlleuses, des défenseurs et de fidèles amis.

Ils ont reçu gratuitement dans leurs écoles les enfants musulmans quand les familles ont bien voulu les leur confier ; ils ont soigné leurs malades dans leurs dispensaires et n'ont jamais manqué de les visiter, parfois même au péril de leur vie, dans les terribles épidémies de choléra et de fièvre typhoïde qui ont souvent ravagé ces contrées.

Aujourd'hui encore les Musulmans de Mossoul citent avec une véritable reconnaissance les noms bien connus de plusieurs missionnaires français qui ont laissé dans le pays la réputation de médecins habiles et tout dévoués : d'abord le saint et doux P. Besson, le premier supérieur français de la mission de Mésopotamie qui, peu de jours avant sa mort et déjà gravement atteint, se dépensait encore sans compter au service des malades chrétiens et musulmans dans une épidémie de fièvre typhoïde ; le P. Schaffäuser qui nous a laissé un travail sur la pratique de la médecine ; Mgr Lion, le second supérieur de la mission, arrivé à Mossoul avec le diplôme de docteur et qui devait devenir délégué apostolique de Mésopotamie ; le P. Duval, le P. Collet, docteur de la Faculté de Paris, et d'autres encore. Je citerai spécialement le P. Lévy qui a bien souvent franchi le seuil des maisons musulmanes pour prodiguer ses soins aux cholériques. Les musulmans le nomment encore, comme les chrétiens, " abouna Hauna ", notre père Jean.

Ce dévouement désintéressé à tous ceux qui souffrent est, je puis le dire, de tradition dans la mission et je cite avec bonheur ces lignes écrites en 1853 par l'un des plus illustres missionnaires italiens qui ont préparé les voies à notre apostolat, le P. Bausa, devenu ensuite cardinal-archevêque de Milan : " L'hospice de Mar-Yacoub est ouvert à toutes les races catholiques, jacobites, nestoriens, yésidis, mahométans, juifs, tous y trouvent la plus large hospitalité et les soins médicaux les plus désintéressés donnés avec cette charité pure et noble que la religion catholique seule peut inspirer. Déjà des centaines de personnes doivent leur vie aux missionnaires de Mar-Yacoub. "

Aujourd'hui encore l'hospice de Mar-Yacoub reçoit tous les jours de pauvres malades kurdes venus de bien loin

pour montrer des maux souvent répugnants et en demander la guérison aux Pères français qui ne les ont jamais rebutés.

J'aurai l'occasion de parler plus loin des autres œuvres de charité établies dans la mission, mais je me permettrai ici une petite digression qui ne semble pas inutile pour répondre, en connaissance de cause, à une accusation portée contre les missionnaires.

Il y a quelque temps, il fut question au Parlement français de missionnaires tombés sous les coups d'énergumènes non moins hostiles à la France qu'au catholicisme. Un grand orateur catholique dont la voix éloquente s'est toujours élevée en faveur des persécutés et qui s'est fait une spécialité d'intervenir, avec une rare compétence, dans les grandes questions intéressant la politique étrangère de la France—je n'oserais affirmer que ce fut M. Denys Cochin, mais la supposition n'est pas téméraire—cet orateur, dis-je, demandait une réparation et le châtiment de ceux qui avaient versé le sang de ces Français. On entendit alors un membre du Parlement prendre la défense des bourreaux et prononcer des phrases dont je ne puis citer exactement les termes, mais dont tous les missionnaires ont retenu le sens, car elles les ont profondément peints : “ Ils ont bien fait : les missionnaires n'ont que ce qu'ils méritent ? Pourquoi s'en vont-ils imposer leurs croyances à ceux qui n'en veulent pas ? ”

Pour toute réponse, je convierais simplement ce Français et ceux qui l'ont applaudi à aller assister dans les dispensaires de Mossoul, de Mar-Yacoub, de Seert (je ne parle que de notre mission), à ces longues séances durant lesquelles nos admirables sœurs de la Présentation de Tours ou des missionnaires français prodiguent leurs soins et toute la bonté de leur cœur à des centaines de malades indigents sans leur demander s'ils sont chrétiens ou musulmans, israélites ou yésidés. Et si plus tard ces malheureux revenaient, dans quelque explosion de fanatisme, frapper et massacrer leurs bienfaiteurs, je demanderais à ce Français : “ Ont-ils bien fait ? ”

Le prosélytisme de nos missionnaires au milieu des populations musulmanes consiste à leur montrer ce que sait faire la charité catholique et française. Si ces populations en conçoivent une plus haute estime pour notre religion et pour notre patrie, on ne peut, il me semble, en faire un

crime à de bons Français qui s'imaginent par là bien servir leur pays.

En tout cas, ce genre de prosélytisme n'a jamais porté ombrage aux autorités ottomanes qui savent assez que les missionnaires français, étrangers à toute politique, ne songent qu'à se dévouer au bien de leur pays et je remplis ici un devoir de reconnaissance en déclarant que le gouvernement ottoman n'a cessé de leur accorder, avec la plus entière liberté, sa haute et bienveillante sympathie.

En dehors des populations musulmanes les missionnaires ont à exercer leur apostolat auprès des chrétiens de ces contrées dont le plus grand nombre est encore séparé de l'Unité.

Les catholiques si peu nombreux dans ces régions au moment de l'arrivée des premiers missionnaires italiens forment actuellement des nations distinctes qui ont leurs patriarches, leurs évêques et un clergé zélé et instruit.

Les catholiques orientaux se divisent en plusieurs rites ; en Mésopotemie et dans le Kurdistan il n'existe guère que deux rites différents : le rite chaldéen et le rite syrien.

On peut évaluer le nombre des Chaldéens catholiques de ces régions à environ 50,000. La population syrienne catholique n'atteint guère que le chiffre de 10,000 à 12,000 âmes dans le territoire de notre mission.

Les missionnaires n'exercent pas le ministère paroissial auprès des catholiques de ces rites qui sont administrés par leur clergé. Ils aident de tout leur pouvoir les prêtres indigènes par les écoles qu'ils ont établies et qu'ils entretiennent dans les villes et les principaux villages de ces contrées ; par leurs œuvres de bienfaisance, par leurs prédications, par les retraites ecclésiastiques qu'ils sont appelés à prêcher, par les affectueux rapports qu'ils entretiennent avec eux et par l'appui qu'ils leur prêtent dans leurs difficultés et leurs épreuves. Ils contribuent aussi à la formation de ce clergé par une œuvre importante entre toutes : le séminaire syro-chaldéen établi depuis près de trente ans à Mossoul et qui a fourni déjà un assez grand nombre de prêtres aux divers diocèses de ces deux rites.

Ils ont procuré aux prêtres indigènes les livres liturgiques et les ouvrages de spiritualité et d'érudition dont ils étaient, avant la création de l'imprimerie de Mossoul, complètement dépourvus.

Ils sont heureux de venir en aide, en toute circonstance, aux chefs spirituels orientaux avec lesquels ils s'efforcent d'entretenir les relations les plus cordiales et les plus respectueuses.

Les missionnaires considèrent comme un devoir spécial de reconnaissance de se tenir unis au chef spirituel de la nation chaldéenne, Sa B. Mgr Emmanuel Thomas, patriarche de Babylone, un ami fidèle et dévoué de notre pays qui s'honore de la protection et de la particulière bienveillance que les représentants de la France ne lui ont jamais ménagées. Ils s'efforcent de mettre à son service tout leur zèle et tout leur dévouement dans les difficultés que lui suscitent parfois des semeurs de zizanie désireux de créer, à leur profit, des dissensions et des troubles au sein de sa nation.

Par cette union étroite avec les pasteurs légitimes des fidèles orientaux, les missionnaires dominicains font œuvre sociale au premier chef, puisque tous leurs efforts ont pour but de maintenir la bonne entente et la paix au sein des communautés catholiques.

Ils font encore œuvre sociale en travaillant à ramener au bercail de leurs vrais pasteurs les dissidents qui, pour le malheur de ces contrées, se sont séparés de l'unité.

Il serait trop long de développer cette thèse, mais il est évident, pour tous ceux qui vivent au milieu des populations orientales, que la cause véritable de tous les maux qui ont désolé, durant tant de siècles, les régions chrétiennes de l'Orient, c'est le morcellement en sectes jalouses et irréconciliables de ces magnifiques chrétientés qui ont fait, dans les premiers siècles, la gloire et la beauté de l'Eglise naissante.

L'Orient était alors, dans toute la force du terme, le pays de la lumière ; par la grande voix de ses orateurs, par l'enseignement de ses docteurs, si justement nommés les Pères de l'Eglise, par les exemples de ses innombrables anachorètes et la multitude de ses martyrs, il répandait sur le monde l'éclat de la doctrine et la splendeur de toutes les vertus.

Nous ne devons pas oublier que c'est de l'Orient que nous sont venus, avec la lumière de la foi, tous les bienfaits de la civilisation chrétienne, et la France, qui lui doit ses premiers apôtres, en envoyant maintenant ses missionnaires et les ressources de sa charité à ces populations malheureu-

ses, ne fait qu'acquitter une dette de reconnaissance et rendre à l'Orient ce qu'elle en a reçu.

Je dois faire connaître maintenant comment les missionnaires comprennent et exercent leur apostolat au milieu des populations séparées.

Nous retrouvons encore aujourd'hui, dans le territoire de notre mission, ces vieilles hérésies qui, depuis le IV^e siècle, ont conservé à peu près intactes leurs doctrines et leurs liturgies : les Nestoriens, dans les montagnes du Kurdistan et dans les vallées voisines de la frontière persane, au nombre d'environ 100,000 ; les Jacobites ou disciples d'Eutychès, sur les hauts plateaux du Djébel-Tour, dans les régions de Djézirch et de Seert, avec une population de 30 à 40.000 âmes ; les Arméniens, dans les contrées de Van, de Bitlis et de Mouch, où ils forment une communauté de plus de 260,000 âmes. C'est donc un total de près de 400.000 âmes que nous aurions mission de ramener à l'unité.

Pour faire comprendre le but que nous poursuivons dans notre ministère auprès des chrétiens séparés, je dois dire d'abord que nous n'avons jamais eu la pensée d'amener ces populations au latinisme. Les missionnaires dominicains ont toujours compris qu'ils n'avaient point à pousser les chrétiens qu'ils évangélisent à abandonner des rites auxquels les Orientaux restent, à juste titre, fortement attachés et qui demeurent pour eux comme les symboles de leurs nationalités. En agissant ainsi, les missionnaires se conforment d'ailleurs pleinement aux ordres du Saint-Siège, qui entend maintenir et protéger comme de glorieux monuments du passé ces rites vénérables dans lesquels se trouvent encore les vestiges des temps apostoliques.

Nos missionnaires se bornent à ramener à leurs rites d'origine les chrétiens séparés de l'unité : les Nestoriens au rite chaldéen, les Jacobites au rite syrien, les Arméniens au rite arménien catholique. C'est donc uniquement en faveur des rites orientaux qu'ils s'efforcent de travailler.

Il n'est pas besoin d'ajouter qu'ils n'imposent pas leur foi par la contrainte et qu'ils n'achètent pas les consciences à prix d'argent. Ils s'en vont là où l'on veut bien les accueillir et ils n'admettent au bercail que ceux qui veulent librement y entrer.

S'ils enseignent la doctrine qu'ils ont le devoir et la mission de prêcher, ils montrent assez à leurs frères séparés

que c'est avant tout le zèle de leur salut éternel et la charité qui les poussent. Du reste, si ces populations viennent à nous, c'est qu'elles comprennent les sacrifices que les missionnaires se sont imposés, les privations et les souffrances qu'ils endurent de grand cœur par amour pour elles.

C'est la charité qui a toujours fait la force et le prestige des missionnaires catholiques, comme elle est le premier mobile de leur prosélytisme.

Aussi les appels de ces populations se font-ils de plus en plus pressants ; que de fois il nous est arrivé d'entendre des chefs de tribus ou de villages schismatiques, qui venaient se faire auprès de nous les interprètes de leurs compatriotes, nous adresser des paroles comme celles-ci : "Pourquoi donc ne venez-vous pas chez nous ? Si vous n'espérez pas faire de nous de vrais catholiques, donnez-nous des écoles, vous gagnerez du moins les âmes de nos enfants."

Qu'on ne reproche donc pas aux missionnaires de s'imposer aux populations schismatiques et de se livrer auprès d'elles à un prosélytisme imprudent et inconsidéré !

L'énumération de toutes ces races de nationalités et de rites si divers doit faire comprendre une difficulté toute spéciale de notre apostolat. Ces populations n'ont pas la même langue : on parle l'arabe dans la région de Mossoul, le chaldéen dans la plupart des villages chrétiens de la plaine assyrienne et des montagnes du Kurdistan ; les Jacobites du Djébel-Tour parlent le syriaque, langue qui ne diffère du chaldéen que par l'écriture et la prononciation, mais qui forme pourtant, dans cette région, un dialecte à part, auquel on ne s'habitue que par un assez long usage et par une étude spéciale. Les Arméniens parlent naturellement l'arménien, langue qui n'a rien de commun avec l'arabe et le chaldéen ; de plus, les chrétiens mélangés aux tribus musulmanes des montagnes du Kurdistan et de la région de Seert parlent souvent plus facilement la langue kurde que leur propre langue. Dans les rapports avec les autorités ottomanes, il faudrait employer la langue turque.

C'est donc un travail bien ardu qui s'impose à nos missionnaires dans la préparation de leur ministère et qui ne peut être abordé que par des religieux encore jeunes, dont la mémoire conserve toute sa souplesse et sa fraîcheur. Je puis dire que presque tous nos missionnaires possèdent parfaitement au moins une de ces langues et que quelques-uns

d'entre eux s'expriment très facilement en arabe, en turc, en chaldéen et en arménien. J'ajoute ce détail que plusieurs de nos Pères prêchent chaque dimanche en langue arabe, que de vaillantes Sœurs françaises font tous les jours, en arabe ou en arménien, la classe aux petits enfants de Mossoul et de Van.

Telles sont les considérations générales qu'il était utile de développer pour bien déterminer le but et la nature de l'apostolat que les missionnaires dominicains exercent en Turquie d'Asie. Mais je ne dois pas oublier que j'ai l'honneur de parler devant une Société qui procède dans ses savantes recherches par l'examen attentif et détaillé des faits et même des chiffres. Il faut donc, pour le renseigner exactement sur l'action sociale des missionnaires dominicains en Turquie d'Asie, entrer dans les détails et faire un exposé aussi précis que possible des œuvres qu'ils ont établies dans ces régions, des résultats obtenus, et aussi des améliorations et des progrès désirables.

R. P. BERRÉ, O. P.

(*A suivre*)

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

(ART. 3.)

(Suite.)



L'ÉGLISE a condamné : les Odd Fellows, les Fils de la Tempérance, les Chevaliers de Pythias. De la condamnation, nous avons donné les preuves, en un second article ; et à la fin, nous nous sommes permis d'insinuer : L'Acte prohibitif de la Sacrée Congrégation, Acte sanctionné par le Pape, possède en dehors même de la souveraine autorité, dont il émane, non-seulement une valeur extrinsèque et de par Dieu ; mais encore, une valeur intrinsèque et de par la raison critique ; car il devient la conclusion nécessaire de trois faits, observés avec le plus grand soin, en chacune des sociétés pré-nommées.

1. L'adhésion de l'esprit à une doctrine fausse.
2. La pratique du secret, là où elle ne doit pas être.
3. L'obéissance aveugle à des chefs occultes.

Maintenant, discutons les choses en dehors de toute passion et de tout préjugé.

DOCTRINE

Un Catholique cesse d'être tel :

Si 1. au point de vue social comme individuel, il ne donne pas l'adhésion libre, intégrale de son intelligence à la doctrine catholique : Formulée par Jésus-Christ dans l'Évangile ; Proposée, Définie, Enseignée par l'Église Romaine et les Conciles ; Transmise par les Sts. Pères ; Commentée par les Docteurs autorisés.

“ Le Christ d'hier, est le Christ d'aujourd'hui, le Christ d'aujourd'hui demeure le Christ de tous les siècles ;

son jour est éternel comme la Vérité divine. Vous pouvez dire : Autre temps, OUI, vous ne pouvez pas dire ; autre croyance. (Relisez St. Paul : Epître aux Hébreux Ch. 13. V. 8.)

Un Catholique cesse d'être tel :

Si 2. Au point de vue social, comme individuel, il ne soumet pas librement, intégralement sa volonté, à la morale catholique, édictée par Jésus-Christ, dans ses principes fondamentaux, et par Lui déjà développés ; rédigée en préceptes, décrets, ordonnances, par l'Eglise de Dieu ; promulguée par le Souverain Pontife en personne, par le droit canon, par les Evêques, juges de la foi, applicateurs nés pour tous les Fidèles, des décisions divines, directes ou indirectes.

Or : St. Paul nous dit : (Epître aux Ephésiens, Ch. 4). Il n'y a qu'un Seigneur, une Foi, un Baptême, par conséquent, toute la Morale nous vient de Jésus-Christ, dans tous ses constitutifs : Commandements, Prière, Sacrements, Grâce ; mais, Jésus-Christ est Dieu, donc sa Morale est divine, donc elle est immuable comme Lui, et, quand il s'agit d'Elle, la formule banale ne saurait avoir cours : Autre temps, autres mœurs.

Voilà le droit, allons au fait.

Je lis dans une brochure intitulée : Constitution and Laws of the GRAND LODGE, and Constitution and By-Laws of Washington Lodge, No. 75, Knights of Pythias, NEW-ORLEANS, LA. Mystic Tie printing office, 42, Perdido Street, New-Orleans, 1891.

“ Constitution et Lois de la Grande Loge ; et : Constitution et Règlements de la loge Washington, No. 75, Chevaliers de Pythias, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Page 6, Lignes : 13, 14, 15, 16.

Its Laws, (Knights' of Pytyas) are reason and equity, its cards doctrines, impose purity of thought and life, and love of truth ; its intention is peace on earth and good will toward all mankind.

“ Ses lois, (de la Société des Chevaliers de Pytyas) sont la raison et l'équité, ses doctrines fondamentales imposent la pureté de la pensée, de la vie, et l'amour de la vérité ; son intention est la paix sur la terre et une volonté bonne à l'égard du genre humain tout entier.

REMARQUES.

Cette phrase est une expression claire de la doctrine naturaliste. Or, cette doctrine incomplète, fautive, perverse, est condamnée par l'Eglise, et un catholique ne peut y adhérer.

J'ai dit : 1. Elle est incomplète ; Dieu, en effet, ne créa pas l'homme dans l'état de simple nature, Il le fit avec les dons d'intégrité, dons infiniment au dessus des forces et des exigences purement naturelles, et qui introduisent l'humanité dans un ordre supérieur à celui de la nature, soit pour la manière d'être, soit pour la manière d'agir.

J'ai dit : 2. Elle est fautive : Son point de départ est la négation du péché originel et de ses conséquences ; voilà pourtant un dogme défini, et d'une importance capitale.

J'ai dit : 3. Elle est perverse ; en effet, pervertir un être, c'est ou bien altérer sa substance, en tant que chez lui elle est principe d'opération, ou bien altérer ses facultés dans leur exercice normal.

Or, tel est le double méfait de la doctrine naturaliste. Elle enseigne : L'Homme est un être parfaitement constitué ; de son fonds, il peut tirer de quoi lui suffire ; et la Foi nous répond : Non, l'homme n'est pas totalement sain ; la déchéance antique déprima sa nature, et l'âme qui le meut est une âme amoindrie, pour jamais au dessous de sa grandeur native. Elle enseigne : L'homme est, dans ses facultés, un organisme admirable : à lui toutes les conquêtes. Non, pas toutes, répond la Foi, les puissances humaines ont été blessées toutes, et toutes inégalement ; voilà pourquoi, l'homme dans ses facultés, est et doit se sentir en rupture d'équilibre.

Alors, pourquoi prétendre à un résultat parfait, quand les énergies qui le doivent produire sont anémiées ? pourquoi ne pas tenir compte de leur affaiblissement ? il y a, me semble-t-il en cette manière de voir, un manque de vérité et de logique. Eh bien, c'est le cas de l'enseignement naturaliste.

Prenons maintenant : Page 6, de la ligne 22, à la ligne 29.

It Brings together, (Pythias' Knighthood) men, who are estranged from each other, by climate, language, and education, and teaches them, that they are the Children of

one Almighty Father, and that, therefore, they should love, as Brethren. It teaches no creed in religion, but that, of dependence upon, and accountability to the Eternal and Almighty God.

“ Cette (Chevalerie) réunit ensemble des hommes étrangers les uns aux autres, par le climat, la langue, l'éducation ; voici son enseignement : Vous êtes les enfants d'un seul Père Tout-Puissant, et, par conséquent, vous devez vous aimer comme des Frères. En religion, tout notre Credo se réduit au devoir de la dépendance envers le Dieu Tout-Puissant et Eternel, et à l'obligation de lui rendre compte.

REMARQUES.

Maintenant, nous sommes en plein Déisme, par suite, en opposition flagrante avec la Foi Catholique.

En soi, évidemment, il n'y a pas de mal à vouloir l'union entre tous les hommes ; pas de mal, non plus, à proclamer à leur égard l'existence de la Paternité divine, et la nécessité où ils sont de garder la Fraternité dans l'amour.

Mais, il y a équivoque en cette formule ; elle cache une erreur, et, voilà le mal.

1. Le Dieu du Déisme est le Dieu de la raison : le Dieu du Catholicisme est le Dieu de la Révélation ; or, le Dieu de la Révélation, le catholique n'a pas le droit de le mettre de côté.

2. De plus, la fraternité dans l'amour est chose excellente, mais dans le Déisme, d'où vient-il cet amour ? Est-ce d'une idée révélée, est-ce d'une déduction purement rationnelle ? Il vient, dans le Déisme, d'une déduction purement rationnelle, donc : Il est purement naturel, comme la fraternité qu'il engendre ; or, le Catholicisme étant une doctrine élevée au-dessus de la raison, le catholique ne peut s'en tenir à un Dieu et à une fraternité simplement rationnels, la chose est claire.

3. Le Dieu du Catholique, en effet, n'est pas seulement le Dieu, premier moteur vivant, qui au point de départ, donne le branle à toute vie humaine, Il est aussi le Dieu Créateur de l'âme immortelle, le Dieu Rédempteur de l'âme déchue, le Dieu Sanctificateur de l'âme régénérée, le Dieu Rémunérateur du bien et du mal pour l'homme parvenu

au terme de sa carrière ; Il n'est pas seulement le Dieu un et impersonnel, il est encore le Dieu en trois personnes distinctes, toutes les trois dimanant d'une même nature ; et telle est la vérité dogmatique rejetée par le Déisme.

4. Quant à la Fraternité, le mot est magnifique, mais l'expérience le démontre, le plus souvent elle n'existe que jusqu'à la concurrence des tiers intérêts. Or quelle est en ce point la doctrine catholique ? Vous aimerez Dieu de tout votre être, et par dessus toutes choses et pour Lui-même, vous aimerez votre prochain, comme vous vous aimez vous même, mais pour Lui. Dieu voilà la véritable base de la fraternité, mais, en même temps, voilà l'intervention de la Charité, vertu surnaturelle et divine et qui comble les lacunes de l'amour simplement naturel et humain.

Enfin ; lignes, 29 et 30.

“ It (embraces Pythias' Knighthood) in one communion the good and true of all sects and opinions.

“ La Chevalerie de Pythias embrasse en une même communion le bien et le vrai de toutes les sectes et de toutes les opinions.

REMARQUES.

Il n'y a pas de doute, nous sommes en présence d'un éclectisme qui ressemble absolument à l'indifférentisme en matière de religion, condamné par l'Eglise, et dont la conséquence est la négation pratique du Magistère doctrinal établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CONCLUSION.

Les trois principes fondamentaux de la Société des Chevaliers de Pythias au point de vue de la doctrine, sont en contradiction manifeste avec l'intégrité du dogme et de la morale catholique, donc un Catholique n'a pas le droit de les professer.

Fr. L. A. RONDOT, O. P.

(A suivre)

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

Le 22 juillet 1641 — fête de Ste-Marie Madeleine, pénitente, protectrice de l'Ordre de S. Dominique et plus particulièrement de la province dominicaine des Philippines — le Bienheureux François de Capillas arrivait à Formore avec son compagnon de voyage. Le P. Jean de los Angelos, vicaire du couvent, les reçut avec toute la joie et la charité dont son cœur était capable, charité et joie qui ne firent qu'augmenter à mesure qu'il connut mieux la vertu et l'aimable caractère du nouveau missionnaire. Là dans ce couvent de *Tous les Saints*, le Bienheureux trouva le vénérable et héroïque Père François Diaz qui relevait justement d'une grave maladie, suite de ses fatigues apostoliques en Chine. La compagnie de cet aimable confrère fut d'un grand confort pour le P. Diaz et il recouvra si bien la santé et les forces qu'il put songer à retourner dans son ancienne mission. Ce n'était pas la première rencontre de ces deux héros de la foi et leur amitié remontait plus haut : ils portaient le même habit de S. Dominique, ils avaient fait ensemble le voyage de Manille et y avaient reçu la consécration sacerdotale le même jour et des mains du même évêque : ils étaient donc amis et frères.

Au commencement de 1642, les deux missionnaires s'embarquent pour la Chine où ils arrivent en mars ou avril de la même année. La province de To Kien et spécialement la ville et le district de Togan devaient être le champ glorieux et vaste où notre Bienheureux aurait à déployer le zèle dont il avait déjà fait preuve aux Philippines. Il prit le nom chinois de Xan (d'autres disent Lan) et se mit à étudier la langue mandarine qui est, comme on

sait, celle des lettrés et des nobles chinois. Il réussit, en peu de temps, à la posséder à la perfection. L'élan avec lequel le nouvel apôtre se mit à l'œuvre fut en proportion des tristes et difficiles conditions dans lesquelles se trouvait la province de To-Kien, et spécialement le district de Togan

La guerre cruelle que les chinois, et particulièrement les lettrés, avaient allumée contre la religion du Christ et contre ses missionnaires durait encore, bien que l'on n'en vint pas toujours aux voies de fait. Dès son arrivée dans ces régions barbares, notre Bienheureux en put constater les désastreux et tristes effets. Il se trouvait en présence de deux citadelles où il avait également à combattre : la chrétienté qu'il devait défendre, et le paganisme qu'il devait attaquer et vaincre. A la chrétienté il fallait un père, un maître, un vaillant défenseur, aimant ses fils, cultivant leur esprit et leur cœur et y conservant le trésor de la foi et des bonnes œuvres. Contre le paganisme, il fallait combattre incessamment, démolir les forteresses, réduire à l'impuissance les défenseurs et en montrer la faiblesse en face des armes de la vraie foi. Mais ici comme là, il y avait des difficultés, des dangers, et il ne fallait rien moins qu'un courage divin.

Les conversions opérées jusqu'alors en Chine par les missionnaires catholiques étaient nombreuses et l'Eglise avait lieu de se réjouir d'avoir reçu dans son sein tant de fils du Céleste Empire. Et cependant à cette mère dévouée ne manquaient pas les douleurs, douleurs occasionnées par ceux-là même qui avaient embrassé la foi. Tristes effets de l'inconstance humaine et des pénibles conditions dans lesquelles se trouvaient les chrétiens aux prises avec des ennemis domestiques. Il n'était pas rare que des femmes chrétiennes dussent subir les plus durs traitements de la part de leurs maris infidèles, qu'une jeune fille fût en butte à des reproches continuels, à des sévices et à des menaces de la part de son père, parce qu'elle avait embrassé la foi et fait vœu de chasteté ; qu'un frère ou une sœur dût subir des tortures matérielles ou morales, de la part de frères qui avaient en horreur leurs croyances et leurs pratiques de vertu chrétienne, que des esclaves des deux sexes fussent chargés de fers grâce auxquels on espérait enchaîner les âmes comme les corps, et par la violence, arracher de leur cœur la loi de Jésus-Christ.

Qu'on ajoute à cela la guerre plus ou moins ouverte, mais toujours existante, que les lettrés et les mandarins fomentaient contre la religion, à l'aide de sophismes, de calomnies et d'accusations infâmes contre l'Évangile et ceux qui le prêchaient. On ne pouvait pas davantage compter sur l'autorité civile, souvent indifférente, et plus souvent complice des crimes qui se commettaient contre les sectateurs du christianisme.

Telles étaient les conditions où se trouvaient la chrétienté de Togan et toute la province de To-Kien, là où le Bienheureux François de Capillas devait exercer son zèle et dépenser ses forces et son activité. Il se mit donc à l'œuvre et, après avoir parcouru d'un bout à l'autre le champ qui lui était assigné, il se rendit compte du travail qui s'imposait pour le fertiliser et réparer aussi les dommages causés par l'*homme ennemi* qui avait semé la zizanie parmi le bon grain. Rien n'arrêtait le Bienheureux Capillas. Là où une âme chrétienne réclamait son aide, il y courait, il y volait, de nuit comme de jour, par le froid comme par la chaleur, sous la pluie ou par le beau temps, par monts ou par vaux, porté sur les ailes de la charité et du devoir apostolique. Ici l'appelait un malade, et lui, sans tarder, se mettait en route, dévorait l'espace, arrivait bien vite au chevet du moribond, le réconciliait avec Dieu, lui donnait la paix des anges, lui administrait l'extrême-onction et le munissait de tous les secours de la religion. Là c'était un chrétien qui vacillait dans la foi : notre apôtre allait aussitôt le trouver, lui rappelait ses serments, le bonheur de celui qui croit, espère et aime Dieu, entendait sa confession, le reconfortait par la communion et s'en retournait avec la joie d'un triomphe de plus sur Satan. Avait-il à célébrer les divins mystères dans un lieu ou dans un autre ? Il quittait sa maison pour se rendre là où l'attendaient les fidèles ; il prêchait, enseignait la doctrine chrétienne, administrait les sacrements et laissait ses enfants bien-aimés heureux, et raffermis dans la foi et la pratique des vertus chrétiennes.

(à suivre)

LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

(Suite)

ARTICLE IX. — LES OBLIGATIONS DU CONFRÈRE

Deux sortes d'obligations se présentent ici, et il importe de les distinguer nettement : les unes sont requises pour *faire partie de la Confrérie*, les autres sont exigées pour *gagner les indulgences de la Confrérie*.

Les premières, nous l'avons dit, se résument en celle-ci : avoir été reçu et avoir son nom inscrit sur le registre de la Confrérie. Que par la suite on ne remplisse pas les conditions exigées pour gagner les indulgences, on n'en reste pas moins membre de la Confrérie. En un mot, il faut être membre de la Confrérie pour gagner les indulgences, mais il n'est pas nécessaire de gagner les indulgences pour demeurer membre de la Confrérie.

Toutefois, on le comprendra facilement : à quoi servirait de faire partie d'une Confrérie, si l'on n'avait à cœur de recevoir tous les bénéfices spirituels qui y sont attachés ? Quand surtout il s'agit des indulgences du Rosaire, qui sont si nombreuses, et si faciles à gagner, n'est-il pas imprudent de se priver de tant de grâces ? Ce serait imiter l'exemple de celui qui se trouverait auprès d'une source et qui malgré sa soif ne se désaltérerait pas, uniquement pour ne pas se donner la peine de boire.

Or, pour gagner les indulgences dont les Souverains Pontifes se sont plu à enrichir la confrérie du Rosaire, il faut remplir les trois conditions suivantes :

- 1° user d'un chapelet béni
- 2° réciter chaque semaine le Rosaire ou trois chapelets
- 3° méditer sur les mystères.

I. LE CHAPELET BÉNIT

Ce chapelet, on le sait, doit être composé de cinq, de dix ou de quinze dizaines. Un chapelet de six ou de sept

dizaines ne peut recevoir la bénédiction du Rosaire. (1) Quant aux grains, ils doivent être faits d'une matière qui a une certaine solidité (2), comme le fer, le plomb, l'acier, le bois, etc. . . . même le verre ou le cristal, pourvu que les grains soient en verre solide et pleins, et non pas creux ou soufflés. (3)

Ces remarques préalables étant faites, nous abordons la question de la bénédiction du chapelet.

Cette bénédiction essentiellement requise pour le gain des indulgences, n'est valable pour cet effet qu'à une double condition : 1^o Il faut qu'elle soit faite par un prêtre qui en a le pouvoir, soit en raison de son office, comme le Directeur d'une confrérie, soit en raison de sa personne, comme l'ayant reçu du Maître Général des Dominicains.

2^o Il faut que cette bénédiction soit faite selon la formule particulière propre à l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Un *simple signe de croix* ne saurait suffire. L'aspersion de l'eau bénite, qui doit suivre la bénédiction, n'est cependant pas requise pour sa validité.

Ces conditions sont considérées comme si nécessaires que le Souverain Pontife lui même, quand il bénit les chapelets, n'entend nullement leur appliquer les indulgences du Rosaire, à moins qu'il ne le déclare positivement, mais uniquement les *indulgences apostoliques*. (4)

De même, c'est à tort que l'on prétend que les chapelets de Jérusalem reçoivent les indulgences du Rosaire par le fait même qu'ils ont touché au Saint Sépulcre. Ils reçoivent les *indulgences apostoliques*.

De même, enfin, ni les chapelets des Pères Croisiers, ni ceux de sainte Brigitte, n'ont par eux mêmes les indulgences du Rosaire. Cependant, un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 12 juin 1907, permet de cumuler les Indulgences du Rosaire et des Croisiers par une récitation unique du chapelet, mais à condition que le chapelet ait reçu une double bénédiction par des prêtres munis de pouvoirs à cet effet. Quant aux indulgences de Sainte Brigitte, un membre de la confrérie, qui se sert d'un chapelet béni *par un Père Dominicain*, les gagne en même

1) Une seule exception est faite en faveur des Frères de la Doctrine chrétienne, dont les chapelets de six dizaines peuvent être rosariés.

(2) S. C. Ind. 20 février 1820.

(3) id 22 mars 1839.

(4) Acta S. Sed s pro Soc. SS. Rosarii, pag. 42.

temps que celles du Rosaire, parce que, dans ce cas, l'indulgence Brigittine est annexée aux indulgences de la Confrérie. (1)

Il ne reste plus qu'une question à résoudre, question bien pratique, et dont nous puisons la réponse dans le manuel si clair etsi complet du R. P. de Busschère : *Quand le chapelet perd-il ou ne perd-il pas ses indulgences ?*

Le chapelet perd ses indulgences :

1° Quand il est totalement brisé à tel point qu'il a perdu sa forme essentielle.

2° Par la mort du propriétaire.

3° S'il passe d'une personne à une autre, ou est reçu en héritage, prêté, donné.

4° S'il est vendu même à prix courant.

Le chapelet ne perd pas ses indulgences :

1° S'il est prêté uniquement pour faciliter la récitation du Rosaire sans l'intention de communiquer les indulgences.

2° Si l'on s'en sert à l'insu du propriétaire, ou s'il est donné à d'autres personnes, avant qu'on en ait fait usage.

3° Si on fait bénir les chapelets pour les distribuer.

4° Si quatre ou cinq grains se sont perdus.

5° Si la chaîne a été rompue et que les grains restants sont plus nombreux.

6° Si on remonte le Rosaire et qu'il n'y ait pas de changement notable dans l'ordre des grains.

II — LA RÉCITATION HEBDOMADAIRE DU ROSAIRE

Par un usage établi de temps immémorial et plusieurs fois confirmé par l'autorité du Saint Siège, les confrères prennent l'obligation, en entrant dans la Confrérie, de réciter chaque semaine, en l'honneur de la Sainte Vierge, les quinze dizaines qui composent le saint Rosaire. C'est la seule obligation essentielle qui leur soit imposée. (2)

Cependant, il n'y a là aucune obligation de conscience. En omettant cette pratique, les associés ne se rendent coupables d'aucun péché, même véniel.

Celui qui omet la récitation de son Rosaire hebdomadaire se prive évidemment des grâces et indulgences atta-

(1) Act. S. Sed. I vol. pag. 42.

(2) D rec oire de la Confrérie du S. Rosaire, par le R. P. L. Boisvert, O. P.

chées à cette récitation. Mais comme il fait toujours partie de la Confrérie, ainsi que nous l'avons dit, il peut malgré l'omission de son Rosaire, gagner les indulgences accordées aux autres pratiques de la Confrérie, par exemple : à la procession, à la communion du premier dimanche du mois, à l'indulgence *toties quoties* du premier dimanche d'octobre, etc. . . . Ce serait donc tomber dans une profonde erreur, dit le R. P. de Busschère, que de prétendre qu'on perd tous les avantages qu'on aurait pu retirer de la Confrérie absolument comme si on ne lui avait pas appartenu pendant cette semaine. Le bienheureux Alain distingue deux sortes de mérites dans la Confrérie du Rosaire : Les uns viennent, dit-il, du Rosaire que chacun doit réciter régulièrement, et les autres, des bonnes œuvres de chacun des membres passés ou présents de la Confrérie et de l'Ordre de saint Dominique.

Remarquons en terminant, que toutes les indulgences accordées à la récitation du Rosaire entier peuvent être gagnées alors même qu'on l'interrompt à chaque dizaine. (1)

III. — LA MÉDITATION DES MYSTÈRES.

La récitation du Rosaire doit être accompagnée de la méditation des XV mystères, sans quoi elle cesserait d'être le Rosaire.

L'impossibilité physique ou morale, comme la maladie ou le défaut d'intelligence, peuvent seules dispenser de cette obligation. (1)

Cette méditation doit porter sur les mystères du Rosaire, tels que les a consacrés l'usage, et non sur d'autres mystères sous peine de perdre les indulgences (*Ubi primum*, XIII).

(1) B nectus XIII, 26 maii 1627.

(2) Le Souverain Pontife, par un indult en date du 14 octobre 1906, a daigné accorder aux Confrères du Rosaire la faculté de séparer, à leur gré, les dizaines de chapelet, sans préjudice pour les indulgences dont cette prière est enrichie. Jusque-là, on le sait les Associés ne pouvaient, gagner ces indulgences en séparant ainsi les dizaines, que dans leur premier Rosaire de la semaine, celui par lequel ils satisfaisaient à leur obligation. Pour les autres rosaires facultatifs, il fallait réciter au moins un chapelet entier de suite.

Les fidèles qui ne sont point membres de la Confrérie, peuvent gagner aussi des indulgences en récitant le Rosaire, bien que ces indulgences soient incomparablement moindres que celles dont bénéficient les Associés eux-mêmes. Sur la demande du Rme P. Desqueyrous, O. P., Sa Sainteté a bien voulu accorder que *tous les fidèles* puissent, comme les Associés, séparer à volonté les dizaines du Rosaire, sans détriment pour les indulgences qui leur ont été accordées.

NOUVELLES LOCALES

OTTAWA

C'est en travaillant pour l'avenir et en le préparant, qu'on manifeste davantage sa vitalité dans le présent. Dimanche, le 8 mai, les Frères Prêcheurs d'Ottawa affirmaient ainsi, par une triple cérémonie, la vitalité de l'idée catholique et dominicaine : quatre de leurs étudiants devenaient, ce jour-là, prêtres : c'était la fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc, fête nouvelle au calendrier dominicain ; et l'on profitait de la présence de Mgr Latulippe, Vicaire Apostolique du Témiscauingue pour faire bénir une partie de leur couvent nouvellement construite.

* * *

A six heures, Mgr Latulippe disait la messe d'ordination, assisté du T. R. P. Hage, vicaire-général et du T. R. P. Bacon, prieur du couvent d'Ottawa. Le Père Archi-diacre, appela les ordinants : les RR. FF. Marchand, Archambault, Trudeau et Lefebvre. Lentement et simplement, devant l'assistance nombreuse des messes basses du dimanche, au milieu du silence et du recueillement, la cérémonie se poursuit : la voix grave du prélat prononça les paroles solennelles, que le Christ a dites jadis aux apôtres, celles qui donnent à l'élu le pouvoir de monter à l'autel et de consacrer, celles qui lui ordonnent de s'asseoir au tribunal de la pénitence et de remettre ou retenir les péchés.

9 11
Avant l'ordination à la prêtrise, les RR. FF. E. Bellemare et A. Beauchemin avaient été faits diacres ; le R. F. II. Pelletier avait reçu les ordres mineurs, les RR. FF. G. Perras et J. Olivier la tonsure.

* * *

A l'oratoire du noviciat que la piété des étudiants a orné de palmiers et de jacinthes, c'est la fête plus intime, qui,

après la cérémonie publique, réunit autour des nouveaux ordonnés la famille religieuse et la famille de la terre. Pères, frères et amis ont pu, ce jour-là, franchir la double clôture du couvent et du noviciat. Et, tandis que tous respectueusement baissent les doigts consacrés, humides encore de l'huile sainte, les voix chantent : " Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech ". Ce nom mystérieux du prêtre-roi de Salem, jeté ainsi au milieu des groupes familiers, fait ressortir la différence profonde qui vient de surgir tout-à-coup entre celui qui est désormais l'oint du Seigneur et ceux de sa famille et de son sang : ce nom évoque les temps étranges et lointains, depuis quand, toujours, aussi continûment que les races humaines, la race sacerdotale s'est perpétuée, renaissant " non de la volonté de la chair, mais de Dieu ".—Le nouveau prêtre est alors accompagné jusqu'à sa cellule, où un autel est dressé ;—là, quand l'émotion n'étreint pas trop sa voix, pour la première fois il chante à Dieu une prière et donne à ceux qui l'entourent sa bénédiction.

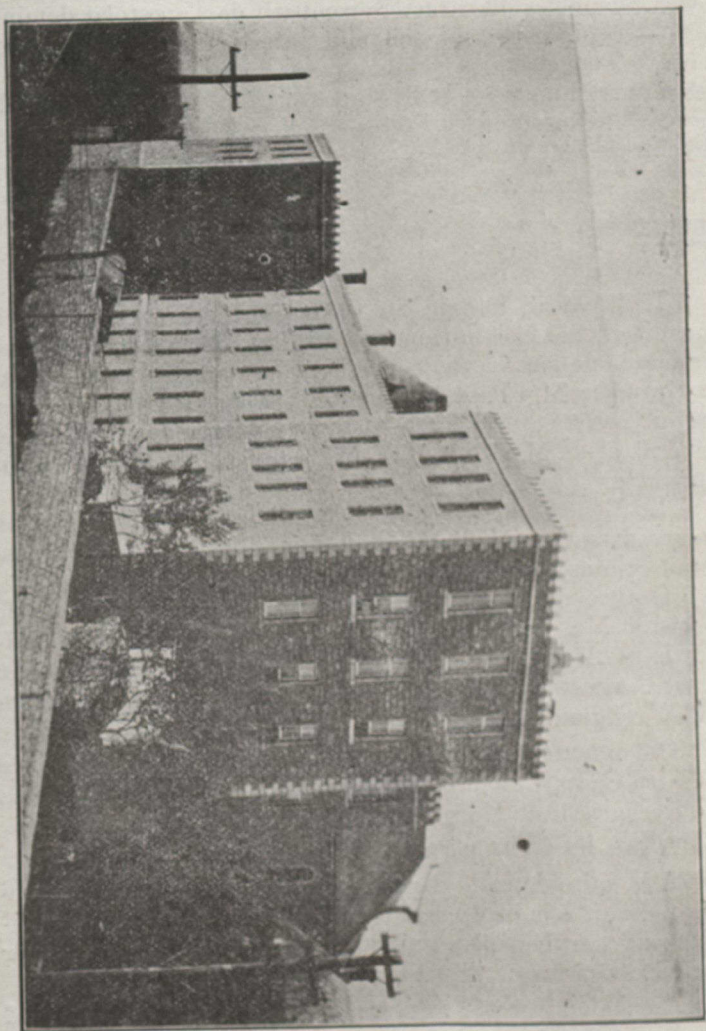
* * *

A la grand'messe, Monseigneur Lutulippe assiste pontificalement, accompagné du T. R. P. Bacon et du R. P. Benoît. Le panégyrique de la bienheureuse Jeanne d'Arc fut prononcé par le T. R. P. Hage : Le Très Rév. Père prit pour texte les paroles du livre de Judith : " Tu gloria Jerusalem, tu lactitia Israël, tu honorificentia populi nostri." Jeanne d'Arc, que le Saint Père vient de mettre sur les autels, est vraiment la gloire de la Jérusalem céleste ; elle est la joie de l'église, qui la célèbre et l'invoque ; elle est l'honneur de " son cher peuple de France ", qu'après avoir sauvé jadis de la domination étrangère, elle voudra encore certainement sauver aujourd'hui des ennemis intérieurs qui l'assaillent. Au commencement de son discours, le Père Hage remercia très gracieusement Monseigneur Lutulippe d'être venu consacrer les jeunes lévites et rehausser de sa présence l'éclat de toute la fête.

* * *

Après la grand'messe, Mgr Lutulippe bénit la maison neuve. Accompagné des religieux du couvent et de nom-

LE COUVENT DES DOMINICAINS A OTTAWA



101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

breux laïques, le prélat récita les oraisons et aspergea d'eau bénite les appartements et les cellules de l'édifice nouveau. C'est une haute tour de cinq étages, que couronnent des créneaux, symboles du caractère combatif de l'apostolat dominicain, — et qui porte sur son mur intérieur des pierres d'attente, tristes et laides, symboles sans doute aussi de l'inachevé des œuvres humaines, misis signes surtout non équivoques de l'espoir que mettent les Frères-Prêcheurs dans les destinées et l'avenir de leur Ordre.

QUÉBEC

Le 30 avril, fête de Ste-Catherine de Sienne, a eu lieu au couvent des Dominicaines de l'Enfant-Jésus de Québec une cérémonie de vêtue et de profession religieuse présidée par Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, Evêque d'Eleuthéropolis. Il était assisté du Très Révérend Père Hage, O. P. Vicaire-Général, et de M. l'abbé L.-E. Nadeau, chapelain de la communauté.

Le Révérend Père Couet, Dominicain a fait le sermon de circonstance. M. l'abbé J. Laberge, de l'Archevêché, assistait comme maître de cérémonie.

Ont revêtu le Saint Habit : Meilles Sedie Simard, de Lewiston Me., en religion Sr Pierre de Vérone ; Alice Dalbec, de St-Alexandre, comté de Kamouraska, en religion Sr Marie Augustin ; Florence Lahaie, de St-Zéphirin de Courval, en religion Sr Madeleine de Pazzi.

Ont renouvelé leurs vœux temporaires : les Srs Aimée du Sacré-Cœur, Colombe de Riéti, Emilie de Verceil, Imelda de l'Eucharistie et Marguerite de Jésus.

A fait les vœux perpétuels : Sr Diane de Jésus.

A la suite de cette dernière profession Mgr d'Eleuthéropolis recevait à la profession dans le Tiers-Ordre de St-Dominique sa vénérable mère qui porte en religion le nom de Sr Marie Dominique de l'Eucharistie.

Assistaient à cette imposante cérémonie : Le Révérend Père Langlais, Prieur du couvent de St-Dominique de Québec ; le Révérend Père Vanier, Supérieur des Religieux de Ste-Croix ; MM. les abbés Camille Roy et R. Guimont du Séminaire, et bon nombre de personnes parentes et amies.

TROIS-RIVIÈRES

Le 1er Mai, dans la chapelle du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières avait lieu une cérémonie de vestition et de profession chez les Sœurs Dominicaines du Rosaire.

La cérémonie était présidée par Mgr H. Baril, P. A. et Vicaire Général, assisté des abbés L. Lamothe, Chapelain du Précieux-Sang, et L. Mailhot.

Le sermon de circonstance fut donné par le T. R. P. A. Langlais, O. P. Supérieur du couvent de Québec.

Ont revêtu le Saint Habit : Delles Eugénie Poisson, de Plessisville, dite Sr Paul Dominique, Marie-Ange Gagnon, dite Sr Ange-Marie, Marie Alma Morin de St-Prosper, dite Sr Henri de Jésus, Marie Anna Bournival de St-Bernabé, dite Sr Marie Bernard, Eva Lachance de Fall-River, dite Sr Catherine de Ricci.

Profession temporaire, Delle Marie Anne Lesmerises, de la Pointe du Lac, dite Sr Léon du Sacré-Cœur ; Résina Lemyre de St-Justin, dite Sr Claire d'Assise.

Vœux Perpétuels : Sr François-Xavier née Malvina Fiset de Fall-River, Sr Murie-Alexandre, née Onéda Maillette de Yamachiche, Sr Marie Dominique, née Emma Champagne, de St-Wenceslas.

Cette pieuse cérémonie se termina par le salut solennel du S. Sacrement. Le chant fut exécuté par les élèves du Séminaire sous l'habile direction de Monsieur le chanoine Arcand, Supérieur du Séminaire.



LE FRÈRE JEAN CANTIN

L'on a dit qu'il faut se considérer, en ce monde, comme des personnes inscrites qui n'attendent plus que l'appel.... Cet inéluctable appel de Dieu, toujours si grave et si redoutable, l'un de nos chers frères convers de St-Hyacinthe, le frère Jean Cantin, l'entendait à son tour récemment, à l'aube du samedi de la Pentecôte. Hâtons-nous de dire que la mort ne le prenait point au dépourvu. Depuis un certain temps déjà le frère Jean attendait l'auguste et sombre visiteuse, et quelques jours auparavant même, la veille de la Saint-Antoine, anxieux d'entrer dans la patrie sous les auspices d'un si grand saint, il demandait à ses frères, par l'intermédiaire de son Père-Maître, de faire assaut de prières pour l'obtention de cette grâce. . . . La Ste Vierge lui réservait mieux encore, et loin qu'elle l'oubliât dans son beau mois, comme il avait paru le craindre un instant, elle lui ouvrait elle-même ses bras maternels au matin du jour qui lui est spécialement consacré. N'était-ce pas à cette tendre Mère que les lèvres décolorées du pauvre frère souriaient si étrangement, à trois reprises consécutives, au moment même de rendre son âme à Dieu ? . . .

Atteint depuis près de deux ans d'un mal trop souvent implacable, mais qui du moins livre à la mort, sans trahisre soudaine, sa victime consumée et réduite, le frère Jean put se préparer à loisir à paraître devant Dieu. Il sut y mettre ce sens et y conserver cette sérénité dont il fit toujours montre depuis son entrée en religion. Sans s'affoler inutilement dans un lacet qu'il sentait de jour en jour s'élargir plus étroitement, il se contenta de serrer lui-même avec toute la précision et l'affection possibles, et cela jusqu'à la fin, le cadre accoutumé de ses exercices spirituels quotidiens,—et quand, journellement le visiteur charitable venait frapper à sa porte, il le trouvait toujours recueilli en Dieu, disant son office ou son Rosaire, ou se livrant à quelque lecture ou dévotion d'usage. C'est là d'ailleurs toute la vie religieuse du frère Jean, fuite de régularité sereine et progressive, de piété tendre envers Marie, notre père St Dominique, nos saints, et signalée déjà par une identification remarquable avec la vie dominicaine, son esprit et son idéal. Si bien que mourant très jeune,—il n'avait pas encore vingt-quatre ans et sans avoir porté même trois ans l'habit religieux, il avait atteint déjà à cette plénitude de vie qui, au langage des Ecritures, devance les années.—Ses débuts, cependant, avaient été particulièrement pénibles, et les huit premiers jours le pauvre enfant ne put même se résigner à déboucler ses malles. Mais, comme l'on s'attache à sa vocation dans la mesure où l'on a lutté et souffert pour elle, cette lutte trempa son âme, et il devint ce fervent religieux convers, que son travail matériel lui-même rattache tout le jour à la volonté de Dieu, qui n'en perd pas la présence dans son esprit, et dont les actions tout ordinaires et basses parfois, mais animées d'intentions saintes et pures—suggérées par la charité, l'obéissance, la pénitence ou la religion—deviennent d'un prix inestimable et peuvent porter jusqu'à la sainteté. Ce mérite caché, le seul qui soit devant Dieu, lui valut, quoique simple tertiaire, d'arracher au Ciel, pour ainsi dire, le bonheur suprême de la profession "in articulo mortis." Marie était encore là... C'était le 12 avril, le jour même de ses propres Epousailles...

.. Et voilà les humbles prémices que s'est réservées le Ciel, au berceau de notre province dominicaine naissante. La sagesse humaine eût foudroyé des chênes... Dieu met sous terre deux petites pierres des champs ! . . .

"Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur" !... Leur regard, toujours fixé sur Dieu, s'emplît maintenant d'infini et d'éternité ! . . .—R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES

" LES CONTEMPORAINS "

Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in 8o

Ab. Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10; Spécimen gratuit sur demande

BIOGRAPHIES PARUES EN AVRIL 1910

Maréchal Poniatowski. — Lakana'. — Prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria. — Barras, membre du Directoire.

BIOGRAPHIES A PARAÎTRE EN MAI 1910

Lareveillère Lépeaux, membre du Directoire. — Maréchal Jourdan. — Prince Adam Czartoryski. — Fouquier-Tinville, accusateur public près du tribunal révolutionnaire. — Marquis de Bouillé, général français.

5, rue Bayard, Paris, VIIIe

LE DEVOIR DES CATHOLIQUES

Relativement aux sociétés secrètes

Il est, je crois, très opportun de signaler à tous les chrétiens intelligents, pratiques, indépendants, patriotes, une étude vraiment magistrale, publiée récemment par l'*Action Sociale*, sur le devoir contre la Maçonnerie.

Cette étude d'un éminent théologien, est intitulée : *La Franc-Maçonnerie et la Conscience catholique*. Tout y est clair, net, ferme et prudent à la fois. Chose bonne à dire, les catholiques y trouveront beaucoup de choses à apprendre, à méditer, à pratiquer surtout. Ils y trouveront, tracé avec une rare précision, un programme d'action, d'attaque et de défense en même temps. Il serait bon que cette étude, qui n'est pas l'œuvre du premier venu, fut vulgarisée sous forme de tract populaire, et répandue dans toutes les classes, y compris la classe populaire ouvrière, surtout parmi la jeunesse canadienne, afin de contribuer à réaliser le vœu, l'ordre de Léon XIII : " Arrachez à la Maçonnerie le masque dont elle se couvre — Montrez-la telle qu'elle est " et celui de Pie X : " Luttez, luttez sans cesse contre cette secte infâme. " " La Vérité " 5 mars, 1910.

Ce travail, dont l'auteur est le R. P. Couët, dominicain, vient de paraître à " l'Action Sociale. " Prix de vente, au bureau du journal, à Québec, 5 sous l'exemplaire, 50 sous la douzaine, \$3.50 le cent.

CALENDRIER DOMINICAIN

Juin 1910

1	Mercredi	De l'Octave
2	Jeudi	Octave du S. Sacrement
3	Vendredi	Le Sacré-Cœur
4	Samedi	Translation de S. Pierre, M. O. N.
5	DIMANCHE	Cœur Très-Pur de Marie
6	Lundi	S. Norbert, E. C.
7	Mardi	S. Pie V, Pape, C. O. N.
8	Mercredi	Ste Angèle de Meric, V.
9	Jeudi	B. B. Diane, Cécile et Aimée, V. V. O. N.
10	Vendredi	B. Jean Dominici, C. O. N.
11	Samedi	S. Barnabé, apôtre
12	DIMANCHE	B. Etienne Band. C. O. N.
13	Lundi	S. Antoine de Padoue, C.
14	Mardi	S. Basile, E. C.
15	Mercredi	S. Gabriel, Archange
16	Jeudi	S. François de Paul, C.
17	Vendredi	Impression des Stigmates de Ste Cath. de Sienne
18	Samedi	Bse Osanna, V. O. N.
19	DIMANCHE	SS. Gervais et Protais, Mar.
20	Lundi	S. Ambroise, E. C. et Doct.
21	Mardi	Bse Claire, V. O. N.
22	Mercredi	B. Innocent V. Pape, C. O. N.
23	Jeudi	Les d. x mille Martyrs
24	Vendredi	S. Jean-Baptiste
25	Samedi	Apparition de S. Michel
26	DIMANCHE	Office du dimanche
27	Lundi	Bse Jeanné de Portug. V. O. N.
28	Mardi	B. Gilles, C. O. N.
29	Mercredi	S. S. Pierre et Paul, App.
30	Jeudi	Commém. de S. Paul, Ap.

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le **SAMEDI** de chaque semaine une **MESSE BASSE** est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos **ABONNÉS**.

INDULGENCES DU ROSAIRE

JUIN 1910

LE 1^{er} DIMANCHE (Le 5.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19) ;
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25).

LE 2^e DIMANCHE (Le 12.)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines ; *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

LE DERNIER DIMANCHE (Le 26).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récit*é avec d'autres au moins le tiers du Rosaire, 3 fois par semaines, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

NOTES.—1. Mois du Sacré-Cœur de Jésus : 7 ans et 7 quarant. à chaque exercice et indulg. plén. *Cf. Cm. Pr.* pendant le mois ou l'un des 8 jours suivants.—2. Le 25, 1^{er} des 15 samedis avant la fête du S. Rosaire.—La solennité du Sacré-Cœur de Jésus est célébrée (avec les indulg.) le 5 juin.

PRÉDICATIONS

ST-HYACINTHE , visite pastorale.....	R. P. COUTURE.
AUBURN, N.-Y. , Bénédiction d'église.....	T. R. P. A. COTÉ.
MONTREAL , Réunion du T. O. le 16.....	T. R. P. A. COTÉ.
" S. Louis de France, Trid. eucharisti.	R. P. LAMARCHE.
RIPON , retraite.....	T. R. P. A. COTÉ.
ST. FÉLIX DE VALOIS (11 au 14).....	R. P. BOURBONNIÈRE.
ANTIGONISH , retraite.....	T. R. P. A. COTÉ.
QUÉBEC , réunion du T.-O. le 5.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
ST-RAYMOND , Ret. 1ère Communion.....	R. P. FARLY.
STE-EMÉLIE DE LOTBINIÈRE , Triduum Eucharistique, 31 mai au 3 juin.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
L'ISLET , Triduum Eucharistique.....	R. P. THS. COUET.
ST. LUDGER , FRASERVILLE, le 5 Sermon de Tempérance.....	R. P. R. MIVILLE.
ST. GEORGES, BEAUCE , 12 13, Triduum Eucharistique.....	R. P. MIVILLE.
STE-BLANDINE , retraite, 19-26.....	}
LA CONCEPTION , P. Q., Triduum, 26, 27, 28...	R. P. R. DUPRAS.
	R. P. DÉZIEL.

